

# SEPT OFF

## REGLEMENT DU VENCE PHOTOMARATHON

Samedi 21 Septembre 2019 | 9h30 - 17h

### Article 1 : Organisateur

L'association Sept Off (association Loi 1901 à but non lucratif), dont le siège social est situé 38 chemin du Mont Gros, 06 300 Nice, organise le 21 Septembre 2019 un concours de photos intitulé «3<sup>ème</sup> Vence PhotoMarathon».

### Article 2 : Principe et objet du Vence PhotoMarathon

Le Vence PhotoParathon est un concours de photographies sur support numérique avec deux catégories:

- **la catégorie «jeunes», (le matin seulement)** : adolescents jusqu'à 18 ans munis d'un appareil photo reflex ou non, d'une tablette ou d'un smartphone. Chaque participant dispose de 2h30 pour réaliser 3 photos sur 3 thèmes imposés, retouchées ou non. Une seule photographie par thème doit être remise aux organisateurs et leur ordre doit être respecté.
- **la catégorie «adultes» (toute la journée)** : chaque participant dispose de 5 heures pour réaliser 6 photos sur 6 thèmes imposés avec un appareil photo reflex ou non. Une seule photographie, **non retouchée**, par thème doit être remise aux organisateurs et leur ordre doit être respecté.

Le concours a pour objet de récompenser les meilleures photos réalisées pendant cette journée. Les gagnants se verront remettre des lots offerts par les partenaires de l'association Sept Off pour cet événement. Aucune somme d'argent ne leur sera versée.

### **Article 3 : Participation**

Le Vence PhotoMarathon est ouvert à toute personne majeure, ou mineure, accompagnée d'un adulte pour les moins de 15 ans.

La participation au concours implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à le respecter sous peine d'être disqualifiés.

La participation au 3<sup>ème</sup> Vence PhotoMarathon est soumise au remplissage d'un formulaire d'inscription (qui induit l'acceptation du présent règlement) et au paiement de 10 euros de frais de candidature pour la catégorie « adulte » (gratuit pour la catégorie « jeune »). Les modalités d'inscription complètes sont décrites à l'article 5 du présent règlement.

### **Article 4 : Matériel nécessaire:**

Pour tous les participants, éventuellement flash, trépied, perche, filtres, etc...

- ***pour la catégorie «adultes»:***  
un appareil photo numérique avec date et heure réglées correctement  
une carte SD/SDHC ou une carte mémoire vierge et formatée
- ***pour la catégorie «jeunes»:***  
un appareil photo numérique, smartphone ou tablette (prévoir cordon de connexion avec l'ordinateur)

### **Article 5 : Modalités d'inscriptions**

Les inscriptions au Vence Photomathon sont ouvertes du 26 août au 20 Septembre 2019 inclus.

*Pour s'inscrire dans la catégorie « adultes », 3 possibilités :*

- **Inscription en ligne :**

Remplir le formulaire du Vence PhotoMarathon en ligne sur le site internet de l'association Sept Off [www.sept-off.org](http://www.sept-off.org). Après validation du formulaire, vous serez redirigé automatiquement vers une page sécurisée PayPal pour le règlement des 10 euros de frais d'inscription.

- **Inscription par voie postale :**

Remplir et renvoyer le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site de l'association Sept Off [www.sept-off.org](http://www.sept-off.org), ou sur le site du Bureau d'Information Touristique de Vence [www.vence-tourisme.com/fr/que-faire/agenda/vence-photo-marathon-2019](http://www.vence-tourisme.com/fr/que-faire/agenda/vence-photo-marathon-2019), accompagné du règlement des 10 euros de frais d'inscription à l'ordre du Sept Off, à l'adresse « **Vence PhotoMarathon** - Bureau d'Information Touristique - Villa Alexandrine - Place du Grand Jardin - 06140 Vence »

- **Inscription physique :**

Remplir le formulaire d'inscription et remettre le chèque de 10 euros de frais d'inscription à l'ordre du Sept Off en vous rendant directement à l'adresse : « Bureau d'Information Touristique - Villa Alexandrine - Place du Grand Jardin - 06140 Vence »

*Pour s'inscrire dans la catégorie « jeunes », 2 possibilités :*

- **Inscription par voie postale :**

Remplir et renvoyer le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site de l'association Sept Off [www.sept-off.org](http://www.sept-off.org), ou sur le site du Bureau d'Information Touristique de Vence [www.vence-tourisme.com/fr/que-faire/agenda/vence-photo-marathon-2019](http://www.vence-tourisme.com/fr/que-faire/agenda/vence-photo-marathon-2019), accompagné du règlement des 10 euros de frais d'inscription à l'ordre du Sept Off, à l'adresse « **Vence PhotoMarathon** - Bureau d'Information Touristique - Villa Alexandrine - Place du Grand Jardin - 06140 Vence »

- **Inscription physique :**

Remplir le formulaire d'inscription et remettre le chèque de 10 euros de frais d'inscription à l'ordre du Sept Off en vous rendant directement à l'adresse : « Bureau d'Information Touristique - Villa Alexandrine - Place du Grand Jardin - 06140 Vence »

NB. Dans les deux cas, les mineurs devront être inscrits par le tuteur légal qui remplira et signera le formulaire d'inscription et l'autorisation parentale. Le tuteur mentionnera l'identité de l'accompagnateur du mineur de moins de 15 ans qui sera avec lui pendant la durée du Vence PhotoMarathon. L'accompagnateur doit être majeur.

Une fois inscrits, les participants (jeunes comme adultes) recevront un mail de confirmation indiquant leur numéro d'inscription ainsi que la date, l'heure et lieu du rendez-vous du concours.

Le nombre de participants est limité à 100 adultes et 50 jeunes. Les inscriptions pourront être clôturées avant le 20 septembre si le quota est atteint. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas enregistrer une inscription si celle-ci n'est pas conforme aux instructions précédentes, si elle n'a pas été reçue avant le 20 septembre ou si le quota est atteint. Dans ces cas, l'organisateur s'engage à retourner le chèque à l'expéditeur, ou à rembourser par virement les frais de candidature si le paiement a été effectué en ligne.

### **Article 6 : Remboursement**

En aucun cas, l'organisateur ne remboursera les frais d'inscription aux participants qui ne pourraient pas être présents au départ le 21 Septembre.

### **Article 7 : Communication auprès du public**

Les dates, heures et lieu du Marathon seront diffusés par newsletter, affichage, flyer, Facebook et Instagram au minimum trois semaines avant la manifestation.

### **Article 8 : Déroulement du Vence Photomathon le samedi 21 Septembre 2019**

- de 8h30 à 9h30: rez-de-chaussée du Musée de Vence, accueil des participants à qui il sera remis 1 badge avec leur numéro de participation et 1 plan de la ville.
- 9h30: rappel des consignes et annonce des 3 premiers thèmes pour tous.
- Au plus tard à 12h, avoir ramené les 3 photos du matin, aux organisateurs installés dans le lieu d'accueil.

- 13h: Résultats et remise des prix pour la catégorie «jeunes»
- 13h15 : annonce des 3 thèmes suivants pour la catégorie «adultes»
- Au plus tard à 15h30, avoir ramené les 3 photos de l'après-midi à l'organisation.
- 17h: résultats et remise des prix pour la catégorie «adultes» suivis d'un pot de l'amitié.

## **Article 9 : Spécifications techniques et recueil des photos par l'organisation:**

### ***Pour la catégorie «jeunes» :***

Au plus tard à 12h, **les 3 photos doivent être présentées dans l'ordre des thèmes et en Jpeg pour ceux qui utilisent une carte mémoire** ou devront en prévoir directement le téléchargement par le cordon, non fourni par l'organisation. Aucune photo ne sera acceptée après 12h.

### ***Pour la catégorie «adultes» :***

Les appareils doivent être réglés au jour et à l'heure. Si votre appareil utilise un autre support mémoire que SD, vous devez vous présenter avec une carte mémoire totalement vierge et formatée pour la journée.

A l'issue de chaque demi-journée, les participants «adultes» présenteront leur carte mémoire avec un maximum de 3 photos le matin (avant 12h) et un maximum de 3 photos l'après-midi (avant 15h30) aux organisateurs. **Les 3 photos doivent être dans l'ordre des thèmes et en Jpeg.**

Aucune manipulation des images après la prise de vue n'est permise et toute utilisation d'un logiciel de traitement d'image est interdite. On ne peut retoucher ses photos sur la carte mémoire. Une copie sur disque dur est possible pour pouvoir sélectionner et visionner les images mais le fichier d'origine ne doit jamais quitter la carte mémoire; même un simple aller-retour change les EXIF et correspond à une manipulation. (effacer les fichiers sur l'appareil photo uniquement).

Des réglages spécifiques peuvent être appliqués avant la prise de vue, par exemple le N&B. Toutes les photos doivent être réalisées avec 1 seul et unique appareil par carte.

**Les participants pourront prendre autant de photos qu'ils jugeront nécessaire, mais seules 3 photos devront être présentées en fin de chaque demi-journée ; Toutes les autres photos devront être effacées. Dans le cas contraire, les photos seront refusées.**

## **Article 10 : Responsabilité des participants et de l'association Sept Off**

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes photographiées. Ils reconnaissent également que pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation express et préalable auprès du titulaire de droit est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public. Le cas échéant, leur responsabilité peut être engagée en cas de plainte.

Aussi l'organisateur décline-t-il toute implication concernant le déroulement individuel du Vence PhotoMarathon. Il n'est pas responsable des actes indépendants de sa volonté. En aucun cas l'organisateur ne peut être responsable des participants mineurs.

L'association Sept Off se réserve le droit d'annuler le Vence PhotoMarathon en cas de force majeure. Dans ce cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscriptions.

## **Article 11 : Délibérations du jury**

Un jury désigné par l'association Sept Off désignera les gagnants du Vence Photomathon 2019. Les photos porteront le numéro du participant afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité du jury.

Il y aura un Grand Gagnant, jugé sur l'ensemble des 3 ou 6 photos réalisées, suivant la catégorie « jeune » ou « adulte », et un gagnant par thème.

Seuls les participants ayant traité tous les thèmes pourront concourir pour le prix du Grand Gagnant.

Le résultat des délibérations sera rendu public et les différents prix seront attribués en même temps : à 13h pour la catégorie «jeunes» et à 17h pour la catégorie «adultes».

## **Article 12 : Propriété intellectuelle des photographes**

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il aura réalisées dans le cadre du Vence PhotoMarathon, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant il autorise l'association Sept Off à utiliser ses images et ce uniquement à des fins de promotion sur quelque support que ce soit (publications, expositions, internet, réseaux sociaux...)

Les œuvres seront toujours utilisées par l'organisateur avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale ; en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur.

### **Article 13 : Renseignements**

Renseignements Vence PhotoMarathon:

Mail : [vencephotomarathon@gmail.com](mailto:vencephotomarathon@gmail.com)

Facebook : [vencephotomarathon](https://www.facebook.com/vencephotomarathon)

### **Article 14 : Dépôt légal**

Le règlement du présent concours est disponible dans son intégralité sur le site du Sept Off [www.sept-off.org](http://www.sept-off.org), ainsi que sur le site du Bureau d'Information Touristique de Vence : [www.vence-tourisme.com/fr/que-faire/agenda/vence-photo-marathon-2019](http://www.vence-tourisme.com/fr/que-faire/agenda/vence-photo-marathon-2019)

### **Association Sept Off**

*38 chemin du Mont Gros*

*06300 Nice*

[7off.org@gmail.com](mailto:7off.org@gmail.com)

[www.sept-off.org](http://www.sept-off.org)